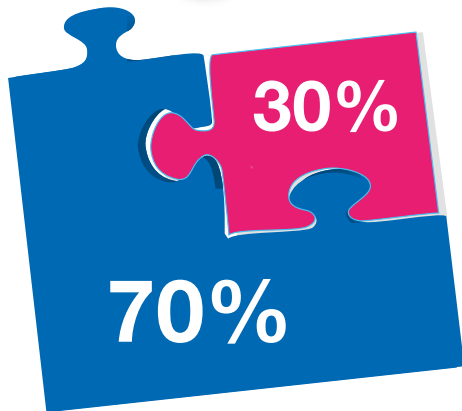


LES MUTUELLES COMPLÉMENTAIRES SMEREP



70% SÉCU ÉTUDIANTE
30% MUTUELLE



100% ÉTUDIANT
100% INDISPENSABLE

VITE,
JE DÉCOUVRE



LES MUTUELLES COMPLÉMENTAIRES SMEREP OUVERTES À TOUS LES ÉTUDIANTS



Les mutuelles complémentaires SMEREP permettent à tous les étudiants, quel que soit leur régime de Sécurité sociale, de bénéficier d'une couverture santé optimisée.

La Sécurité sociale ne rembourse qu'une seule partie de vos frais de santé, la mutuelle complémentaire SMEREP complètera, en tout ou partie, ces remboursements. La SMEREP, spécialisée dans la gestion de santé des étudiants, vous propose une gamme de mutuelles complémentaires adaptées à vos besoins et à votre budget.

Vous êtes UNIQUE ! Choisissez parmi nos 4 Mutuelles Complémentaires SMEREP :

Un mini prix pour se mettre à l'abri des imprévus santé



INDISPENSABLE SMEREP

8,25€/MOIS (99€/AN)

- Médecins généralistes et spécialistes à 100%
- Pharmacie à 100% (sauf celle à 15%)
- Hospitalisation à 100%

Une couverture tout confort, qui pense à tout + des forfaits



MÉDIANE SMEREP

27,50€/MOIS (330€/AN)

- Médecins généralistes et spécialistes à **150%**
- Pharmacie à 100%
- Hospitalisation à 100%
- Radiologie et analyses à 100%
- Optique à **200%** + forfait 50 €
- Dentaire à 100%

Parfaite pour une protection optimale + un max de forfaits



TOTALE SMEREP

49€/MOIS (588€/AN)

- Médecins généralistes et spécialistes à **200%**
- Pharmacie à 100%
- Hospitalisation à 100%
- Radiologie à **200%**
- Optique à **500%** + forfait 150 €
- Dentaire à **200%** + forfait 200 €
- Forfait Vivre sa vie inclus : pilule, préservatifs,...

À composer sur smerep.fr



SUR-MESURE SMEREP

À partir de 15,10€/MOIS

En vente exclusivement sur smerep.fr et en accueil SMEREP

Du "basique" au "haut de gamme", c'est vous qui choisissez vos remboursements. La Sur-mesure vous offre des remboursements inédits : jusqu'à **400%** en Optique et **300%** en Dentaire...

LE PACK SMEREP INCLUS DANS TOUTES NOS MUTUELLES :

La Responsabilité Civile **OBLIGATOIRE** (si vous êtes responsable d'un accident) et l'Individuelle Accident (si vous êtes victime d'un accident).

Date d'effet de votre mutuelle complémentaire SMEREP

Si vous adhérez avant le 31/12/2017 : Votre mutuelle prend effet le 01/10/2017 ou au plus tôt le jour officiel de la rentrée dans l'établissement d'inscription (sur présentation de justificatifs).

Si vous adhérez à partir du 01/01/2018 : Rendez-vous sur smerep.fr / rubrique "Nos mutuelles et Assurances" pour connaître les tarifs et les dates d'effet.

Dans tous les cas, votre mutuelle sera valable jusqu'au 30/09/2018 et reconduite tacitement.

Chaque adhérent recevra sa carte mutuelle accompagnée du Règlement Mutualiste et Notices d'informations référencés SMEREP 2017.

VOUS ÊTES BOURSIER* ?

0€ Le Conseil régional d'Ile-de-France vous propose une aide à hauteur de 100 € sur votre complémentaire santé. Votre mutuelle Indispensable SMEREP vous coûtera 0€ et sera sans avance de frais sur présentation de votre notification de bourse de l'année 2017/2018.

*voir conditions d'attribution de cette aide sur smerep.fr / rubrique "Nos mutuelles et Assurances / Les mutuelles".

ASSURANCES ÉTUDIANTES

PACK SMEREP ★★★

2,25€/mois soit 27€/an

INCLUS dans toutes nos mutuelles complémentaires SMEREP, Il comprend les ASSURANCES ÉTUDIANTES essentielles.

- Assurance Responsabilité Civile (si vous êtes responsable d'un accident) **OBLIGATOIRE** et Responsabilité Civile Médicale,
- Individuelle Accident (si vous êtes victime d'un accident),
- Assistance voyages / déplacements / rapatriement,
- Garantie Hospitalisation accidentelle,
- Les bons plans du Club SMEREP : invitations, kdos...

ASSURANCE ÉTUDIANTE ★★☆☆

13€/an seulement

NON INCLUSE dans les mutuelles complémentaires SMEREP.

- Assurance Responsabilité Civile (si vous êtes responsable d'un accident) **OBLIGATOIRE** et Responsabilité Civile Médicale,
- Individuelle Accident (si vous êtes victime d'un accident),
- Assistance voyages / déplacements / rapatriement.



ASSURANCES - SANTÉ À L'ÉTRANGER, LOGEMENT ET AUTO/2 ROUES

ASSURANCE WORLD PASS à partir de 33€/MOIS**

Elle couvre à **100%** vos frais de santé à l'étranger dans le cadre de vos études, d'un stage ou d'un voyage. **3 €/mois de réduction** supplémentaire pour les adhérents SMEREP.

Réductions si vous êtes adhérent SMEREP*



ASSURANCE LOGEMENT à partir de 24€/AN**

Elle est obligatoire. **10 € de réduction** supplémentaire pour les adhérents SMEREP.



ASSURANCE AUTO ET 2 ROUES

Des réductions tarifaires **jusqu'à 30%**.

* Vous êtes adhérent SMEREP si vous adhérez pour 2017/2018 à une mutuelle ou au PACK SMEREP.
** Tarifs 2016-2017

LES MUTUELLES COMPLÉMENTAIRES SMEREP :

en remboursement, de tout ou partie, des taux de la Sécurité sociale

Pas d'augmentation de nos mutuelles Indispensable et Totale depuis 2014, et Médiane depuis 2016.



Remboursements Sécu + Mutuelle sur la base des tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins (A) (B)	Taux Sécurité sociale	Indispensable SMEREP 8,25€/mois 99€/an	Médiane SMEREP 27,50€/mois 330€/an	Totale SMEREP 49€/mois 588€/an	Sur-Mesure SMEREP À partir de 15,10€/mois
SOINS COURANTS	< Taux Sécurité sociale + Mutuelle >				
CONSULTATION / VISITE À DOMICILE JUSTIFIÉE					
Généralistes (Médecin traitant et correspondant)	70%	100%	150%	200%	
Spécialistes (Médecin traitant et correspondant) (1)	70%	100%	150%	200%	
Pharmacie 100%	100%	100%	100%	100%	
Pharmacie 65%	65%	100%	100%	100%	
Pharmacie 30%	30%	100%	100%	100%	
Pharmacie 15%	15%	15%	100%	100%	
Analyses médicales	60%	95%	100%	100%	
Dentaire (soins et prothèses)	70%	70%	100%	200%	
Cure thermale	70%	70%	100%	200%	
Sage femme	70%	70%	100%	200%	
Radiologie / Actes médic. / Chirurgie sans hospi. (avec soins < 120 €)	70%	70%	100%	200%	
Optique acceptée par la Sécurité sociale	60%	60%	200%	500%	
Prothèses (hors dentaire), pansements, accessoires et petit appareillage (2)	60%	60%	100%	200%	
Transport médical	65%	65%	100%	200%	
Auxiliaires médicaux	60%	60%	100%	200%	
HOSPITALISATION					
Hospitalisation médicale ou chirurgicale	80 à 100%	100%	100%	100%	
Forfait journalier hospitalier 18 €/jour et 13,50 €/jour pour la psychiatrie (3)		100%	100%	100%	
Participation assuré 18 €		100%	100%	100%	
MES PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ NOUVEAU					
Bien-être dans son assiette(4)		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
Bien-être dans son corps(4)		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
Bien-être dans sa tête(4)		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
Bien-être ensemble(4)		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
FORFAIT PRÉVENTION					
Détartrage (2 séances/année universitaire)		100%	100%	100%	
Dépistage Hépatite B		100%	100%	100%	
Forfait vaccins (non remboursés par la Sécurité sociale) (5) (7)			90€	150€	
Consultation prévention (6)		50€	50€	50€	
Forfait prothèse auditive (7)			45€	200€	
Forfait naissance (8)			45€	150€	
Forfait cure de sevrage tabagique (7) (9)			30€	30€	
Forfait optique : montures, verres correcteurs, lentilles (7) (10)			50€	150€	
Forfait opération myopie pour les 2 yeux (7) (12)				150€	
Forfait dentaire : prothèses (2) (7)				200€	
Consultation sportive (7)			10€	15€	
FORFAIT "BIEN-ÊTRE"					
Panier de soins "Médecine douce" (11) (12) (diététique, acupuncture, ostéopathie et naturopathie)			60€	80€	
FORFAIT "VIVRE SA VIE"					
Forfait pilule contraceptive dernière génération (7)				80€	
Forfait pilule du lendemain (7)			10€	20€	
Forfait test de grossesse (7)				10€	
Forfait préservatifs (7)				10€	
PACK SMEREP incluse la RC obligatoire pour les étudiants					
Responsabilité Civile (13), Responsabilité Civile Médicale (13), Individuelle Accident (14), Assistance "Voyages" (13), Hospitalisation Accidentelle		INCLUS Frais réels*	INCLUS Frais réels*	INCLUS Frais réels*	
FONDS D'ENTRAIDE					
Fonds d'entraide (15)		INCLUS	INCLUS	INCLUS	

Mutuelle Sur-mesure à composer sur smerep.fr



Les dépassements et majorations liés au non respect du parcours de soins ne sont pas pris en charge ainsi que le ticket modérateur supplémentaire. Les dépassements que peuvent demander les médecins spécialistes restent à la charge du patient dans la limite du montant (8 € à la date du 30 avril 2006) défini par la ou les conventions nationales conclues dans le cadre de l'article L.162-5 du Code de la Sécurité sociale. La participation forfaitaire de 1 € et la franchise médicale, obligatoires, restent à la charge de l'adhérent si celles-ci sont dues.

En cas d'adhésion à une mutuelle SMEREP prorata temporis (9, 6 et 3 mois), les forfaits sont proratisés

(A) Les taux de remboursement s'appliquent sur les tarifs de responsabilité de la Sécurité sociale en vigueur à la date de l'Assemblée Générale de la SMEREP du 29 Mars 2017.

(B) Ils incluent le remboursement Sécurité sociale, hors participation forfaitaire et franchise médicale, si celles-ci sont dues, et dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

(C) Se reporter au Règlement mutualiste SMEREP pour connaître la date d'effet des garanties, le détail des prestations, leurs conditions de versement et les exclusions.

(1) Remboursement des visites ou consultations de psychiatrie ou neuropsychiatrie limité à 100% pour les garanties Médiane et Totale.

(2) Après accord de la Sécurité sociale.

(3) Forfait journalier hospitalier limité à 30 jours pour l'Indispensable, limité à 45 jours pour la Médiane, limité à 60 jours pour la Totale, et pour la psychiatrie et neuropsychiatrie limité à 20 jours/année universitaire.

(4) Mes parcours prévention santé : nombre de parcours illimité et gratuit - plus d'informations sur smerep.fr

(5) Vaccins, dont le Vaccin Anti-Grippal, et rappels non pris en charge par la Sécurité sociale ayant une autorisation de mise sur le marché à la date des soins.

(6) Une consultation par année universitaire, entièrement prise en charge par la SMEREP.

(7) Forfait annuel versé par année universitaire sur présentation des factures correspondantes.

(8) Une seule prime par enfant versée à l'adhérent(e) au moment de la naissance ou en cas d'adoption, sous réserve d'au moins dix mois consécutifs d'adhésion à la même garantie.

(9) En complément du remboursement Sécurité sociale de 50 €/an, participation de la SMEREP à hauteur de 30 €.

(10) Forfait s'appliquant aux montures et verres remboursés par la Sécurité sociale et aux lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale.

(11) Prise en charge à hauteur de 20 € dans la limite de 3 consultations pour la Médiane, et dans la limite de 4 consultations pour la Totale.

(12) Remboursements sur présentation d'une facture acquittée portant le cachet complet et le n° d'identifiant du professionnel de santé **obligatoirement agréé**.

(13) Risques assurés par la Compagnie d'assurance ACE Europe.

(14) Garantie réassurée à hauteur de 80 % par la Compagnie d'assurance ACE Europe.

(15) Sur présentation du dossier. L'attribution des allocations d'entraide est laissée à la libre appréciation de la SMEREP (décision du Président ou de son délégué, sur avis de la commission du fonds d'entraide), en fonction de la situation personnelle de l'adhérent et dans la limite des fonds dont dispose la SMEREP.

* Voir conditions prévues au Règlement Mutualiste et Notices d'informations référencés SMEREP 2017



La SMEREP assure la gestion de
votre santé partout en France.



NOUS CONTACTER



Téléphone : 01 56 54 36 34

Du lundi au **samedi** de 9h à 18h
(20h le **jeudi** et 17h le samedi)



Adresse postale UNIQUEMENT :

SMEREP - 16, Boulevard du Général Leclerc
92115 Clichy CEDEX



Site Web : SMEREP.FR

Rubrique **CONTACT**

ou par **Tchat**



Votre espace personnel et gratuit :

My SMEREP

- Suivi de vos remboursements de soins.
- Téléchargement de votre attestation de Responsabilité Civile.
- Changement de coordonnées, etc.



Par Skype :

contactez un conseiller SMEREP

Le samedi uniquement

LES ACCUEILS SMEREP :

Ouverts en fonction du calendrier universitaire sauf l'accueil général de Saint-Michel ouvert toute l'année.
Jours et horaires d'ouverture consultables sur smerep.fr, rubrique **CONTACT**

ACCUEIL DE SAINT-MICHEL

54, Boulevard Saint-Michel - 75006 Paris

Luxembourg

Cluny-La Sorbonne ou Saint-Michel

Ouvert du lundi au samedi :

Lundi au jeudi de 9h à 17h30 (**20h le jeudi**)

Vendredi et **SAMEDI** de 9h30 à 17h30

**Accueil Multilingue
toute la semaine**



LE SMEREP STORE

Venez découvrir l'**espace digitalisé** de votre accueil
SMEREP de Saint-Michel.



Wifi Gratuit



**Services en ligne SMEREP
en libre-service**



**Borne pour
recharger vos
smartphones**

ET UNE CABINE E-SANTÉ pour
un **1^{er} check-up GRATUIT** en
toute autonomie et confidentialité.

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Hall du bât. Maupertuis - local BW17

Rue du Père André Jarlan

91025 Evry Cedex

Evry-Courcouronnes

Université de Cergy Pontoise

Site universitaire Les Chênes

La Tour, 1^{er} étage, bureau 114

33, Boulevard du Port

95011 Cergy Pontoise

Cergy Préfecture

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

Campus Nord

Rue Georges Guynemer

93200 Saint-Denis

Saint-Denis Université

Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Niveau dalle, à côté de la Maison de l'étudiant

61, Avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Créteil-Université

Université Paris-Sud 11 Orsay

Centre Orsay - Bât. 332 - 2^{ème} étage

91405 Orsay Cedex

Bures-sur-Yvette

Université Paris-Ouest Nanterre la Défense

Maison des étudiants, 1^{er} étage, salle R101

200, Avenue de la République

92001 Nanterre Cedex

Nanterre-Université



Siège social - 28, Rue Fortuny - 75017 Paris

Merci de remplir ce bulletin au stylo bille en lettres capitales, de le signer et de l'envoyer à : SMEREP - Service Adhésions - 16 boulevard du Général Leclerc - 92115 Clichy Cedex. Joignez impérativement un RIB pour le remboursement de vos soins, quel que soit le mode de règlement choisi, une copie de votre pièce d'identité et de votre carte d'étudiant. Si en cours d'année des informations vous concernant changent, merci de nous en informer.

Cadre Réservé à la SMEREP

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Origine	Lieu	Code opé.	Agent

Bulletin d'adhésion valable jusqu'au 31/12/2017

VOS COORDONNÉES

M. Mme. Nom Nom de jeune fille Prénom(s)

Adresse

Code postal Ville N° Tél. Domicile

N° Tél. Portable Email Date de naissance / /

Lieu de naissance Dpt. Pays Nationalité

N° identifiant SMEREP (Si vous en avez déjà un)

N° de Sécurité sociale

Si vous êtes rattaché à un autre centre de Sécurité sociale que le Centre 617- SMEREP, souhaitez-vous bénéficier de la transmission automatique de vos remboursements entre votre centre de Sécu et votre mutuelle SMEREP ?
 oui non

• N'oubliez pas de nous faire parvenir une copie de votre attestation de droits en cours de validité, ainsi que celle de votre conjoint, concubin ou partenaire Pacs s'il est votre bénéficiaire.

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Nom Adresse

Êtes-vous dans votre dernière année d'études? oui non ne sait pas

VOS BÉNÉFICIAIRES

• Votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire Pacs (s'il/elle n'est pas étudiant(e), il/elle peut être rattaché(e) en qualité de bénéficiaire) :
 N° de Sécurité sociale

Nom Prénom(s)

• Vos enfants :

Nom	Prénom(s)	Sexe	Nationalité	Date de naissance	Lieu de naissance	Dpt.
				jour / mois / année		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	<input type="text"/>	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pour vos bénéficiaires, n'oubliez pas de joindre : une copie de leur pièce d'identité, ainsi qu'une copie de votre livret de famille ou acte de mariage, concubinage, Pacs / acte de naissance.

COCHÉZ LA GARANTIE SOUHAITÉE (Offre et formule identiques pour vous et vos bénéficiaires inscrits sur ce bulletin d'adhésion)

Parce qu'une mutuelle est un investissement important, nous vous proposons de la payer mensuellement si vous adhérez jusqu'au 31 / 12 / 2017 inclus. Vous payez un acompte incluant les deux premiers mois de cotisation au moment de votre adhésion + vos frais de prélèvements bancaires de 5 €. Puis vous réglez par 10 prélèvements automatiques, le 10 de chaque mois à partir de décembre 2017. Ils peuvent être faits sur votre compte personnel ou sur celui d'un débiteur solidaire - vos parents, par exemple.

LES OFFRES	TARIFS ADULTE		TARIFS ENFANT À -50%	
	Paiement comptant : Tarif Annuel	OU paiement par prélèvements : Acompte (2 mois + 5€ de frais de prélèvements bancaires par contrat) + 10 prélèvements mensuels	Paiement comptant : Tarif Annuel	OU paiement par prélèvements : Acompte (2 mois) + 10 prélèvements mensuels
Indispensable SMEREP + PACK SMEREP INCLUS	<input type="checkbox"/> 99€	<input type="checkbox"/> Acompte de 21,50€* + 10 prélèvements de 8,25€	<input type="checkbox"/> 49,50€	<input type="checkbox"/> Acompte de 8,30€ + 10 prélèvements de 4,12€
Médiane SMEREP + PACK SMEREP INCLUS	<input type="checkbox"/> 330€	<input type="checkbox"/> Acompte de 60€* + 10 prélèvements de 27,50€	<input type="checkbox"/> 165€	<input type="checkbox"/> Acompte de 27,50€ + 10 prélèvements de 13,75€
Totale SMEREP + PACK SMEREP INCLUS	<input type="checkbox"/> 588€	<input type="checkbox"/> Acompte de 103€* + 10 prélèvements de 49€	<input type="checkbox"/> 294€	<input type="checkbox"/> Acompte de 49€ + 10 prélèvements de 24,50€
Sur-Mesure SMEREP + PACK SMEREP INCLUS	• Souscription uniquement sur smerep.fr ou en accueil SMEREP			
PACK SMEREP SEUL	<input type="checkbox"/> 27€/an	* Pour le conjoint bénéficiaire rattaché au contrat, pas de frais de prélèvements bancaires de 5€. Les montants de l'acompte sont donc de 16,50€ pour l'Indispensable SMEREP, 55€ pour la Médiane SMEREP, et 98€ pour la Totale SMEREP.		
ASSURANCE ÉTUDIANTE SMEREP	<input type="checkbox"/> 13€/an			

Cadre Réservé à la SMEREP

Date d'effet Mutuelle : / /

Date d'effet PACK ou Assurance étudiante SMEREP : / /

jour / mois / année jour / mois / année

VOTRE MODE DE PAIEMENT

Paiement Comptant **OU** Paiement par prélèvements - Veuillez remplir le mandat SEPA au verso (uniquement pour les mutuelles complémentaires - hors PACK et Assurance étudiante SMEREP)

VOTRE RÈGLEMENT : Montant : €

Par chèque à l'ordre de la SMEREP

En espèces (uniquement en accueil SMEREP)

Signature SMEREP *BON POUR REÇU*

Par carte bancaire

Titulaire

N° de la carte bancaire

Date d'expiration / /

Date / /

Signature

PRISE DE CONNAISSANCE, VALIDATION ET SIGNATURE DE VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION

Défaut de paiement : je reconnais être redevable à la SMEREP de la totalité du solde de ma cotisation. En cas d'incident du fait du titulaire du compte de domiciliation lors de la présentation d'une échéance de prélèvement, je reconnais à la SMEREP le droit :

- De suspendre le versement de toute prestation m'étant due, jusqu'au parfait paiement, dans le respect de l'article L. 221-7 du Code de la Mutualité.
- De me verser rétroactivement les prestations de la garantie effectivement acquittée.

La SMEREP met en œuvre un traitement, dont elle est responsable, de données à caractère personnel vous concernant à des fins de gestion de vos demandes d'adhésion, de gestion et de suivi de la relation avec ses adhérents et de l'exécution contractuelle, notamment des prestations et leur comptabilité, de gestion des réclamations, d'animation, de sélection et de prospection, de paiement et de recouvrement, de gestion et de suivi des liquidations, d'enquête, de sondage et de gestion de la satisfaction, de contrôle interne, de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, de gestion du contentieux, et plus généralement à des fins d'exécution de ses obligations issues des dispositions légales, réglementaires et administratives.

Pour recevoir les informations utiles sur la Sécurité sociale et tous les bons plans du Club SMEREP, n'oubliez pas de COCHER ICI.

Les réponses à ce bulletin sont toutes obligatoires. En leur absence, votre adhésion pourrait ne pas être validée ou son traitement retardé.

Les destinataires des données sont les services habilités de la SMEREP, ses prestataires techniques et les autorités habilitées à les connaître.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, en s'adressant à la SMEREP - Service Informatique et libertés - 16, bd du Général Leclerc - 92115 CLICHY CEDEX.

J'accepte de recevoir de la prospection par voie postale et par courrier électronique (mél, SMS, MMS, ...) de la part de la SMEREP et de ses partenaires.

Par ailleurs, si vous ne souhaitez plus recevoir de courriers électroniques d'information de la SMEREP et de ses prestataires, vous pourrez en activant le lien présent dans chaque mél interrompre ces envois.

En signant le bulletin d'adhésion, vous acceptez expressément que des données à caractère personnel relatives à votre santé ainsi que, le cas échéant, en tant que titulaire de l'autorité parentale, celles relatives à vos enfants bénéficiaires, soient traitées dans le cadre de l'exécution des prestations liées au contrat, pour les opérations techniques nécessaire à la mise en œuvre des garanties et des prestations et pour lesquelles ces données doivent être obligatoirement traitées sous peine de ne pouvoir effectuer lesdites garanties ou prestations.

L'adhésion se renouvelle automatiquement pour 12 mois à compter de la date d'effet de votre garantie SMEREP (sauf pour l'Assurance étudiante). Vous pouvez dénoncer votre adhésion tous les ans conformément aux dispositions du Règlement mutualiste.

J'ai pris connaissance des statuts, du Règlement mutualiste et Notices d'informations, référencés SMEREP 2017 (consultables et téléchargeables sur www.smerp.fr, disponibles dans les accueils SMEREP et par correspondance auprès de la SMEREP - Services Adhésions - 16, boulevard du Général Leclerc - 92115 Clichy cedex) et j'en accepte les conditions. Je suis, notamment, informé(e) du montant total de la cotisation due, de la durée minimum de mon adhésion, du contenu des garanties et des exclusions, de la loi française applicable à mon contrat, de la langue des échanges avec la SMEREP, des modalités d'examen des réclamations et du recours à la médiation.

Je sollicite dès à présent la prise d'effet de mon adhésion, mais suis informé(e) que, **conformément à l'article 6 du Règlement mutualiste, j'ai la faculté de renoncer à mon adhésion, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la SMEREP - Services Adhésions - 16, boulevard du Général Leclerc - 92115 Clichy cedex - pendant un délai de 30 jours à compter de la date d'adhésion à ma garantie SMEREP (un modèle de lettre de renonciation est annexé au Règlement mutualiste).**

Fait à : Le : / /

Signature :

NOUBLIEZ PAS DE REMPLIR INTÉGRALEMENT LE BULLETIN D'ADHÉSION ET DE LE SIGNER.

À remplir uniquement si vous avez choisi le paiement par prélèvement mensuel, en y joignant votre RIB.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT EUROPÉEN (SEPA)



Référence Unique du Mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la SMEREP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, ou à la banque de votre débiteur solidaire (vos parents, par exemple) pour débiter son compte. Vous autorisez également votre banque à débiter votre compte (ou la banque du débiteur solidaire à débiter son compte), conformément aux instructions de la SMEREP. Attention, les comptes et les livrets d'épargne ne peuvent faire l'objet d'un prélèvement.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués par un astérisque*

Titulaire du compte :

Nom - Prénom(s) du débiteur*

Votre adresse*

Numéro et nom de la rue

Code postal*

Ville*

Pays*

Les coordonnées de votre compte*

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : **SMEREP**

I.C.S : **F R 5 2 Z Z Z 3 9 6 8 7 1**

Identifiant Créancier SEPA

Adresse du créancier : 16, boulevard du Général Leclerc - 92115 Clichy CEDEX

Pays : France

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif (correspond à vos prélèvements mensuels) Paiement ponctuel

Signé à*

Lieu

Date

jour

mois

année

Signature(s)*

Veuillez signer ici

À retourner avec votre bulletin d'adhésion à :

SMEREP
16, boulevard du Général Leclerc
92115 Clichy CEDEX

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.